



Notice d'information - Gestion des retraites

La Caisse des dépôts et consignations (ci-après « Caisse des Dépôts »), établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 dont le siège est situé 56 rue de Lille - 75007 PARIS accorde une attention particulière à la protection des données à caractère personnel.

La Caisse des Dépôts, en sa qualité de gestionnaire sous mandat de régimes de retraites et de fonds est amenée à recueillir des données à caractère personnel d'affiliés, pensionnés, allocataires, bénéficiaires et éventuels ayants-droit.

La présente notice d'information a pour objet de vous informer sur la manière dont la Caisse des Dépôts traite et protège vos données à caractère personnel dans le cadre de son activité *Gérer les retraites, Liquider les droits à invalidité et à compensation du handicap et Gérer les prestations d'action sociale* dont la gestion lui a été confiée.

Table des matières

1 - Qui collecte les données à caractère personnel ?	5
2 - Quelles sont les données à caractère personnel traitées ?	5
3 - Quelles sont les finalités et les bases légales des traitements de vos données à caractère personnel ?	5
Le traitement de données à caractère personnel Gérer les retraites a pour finalités de permettre à la Caisse des Dépôts :	5
Le traitement de données à caractère personnel Liquider les droits à invalidité et à compensation du handicap a pour finalités de permettre à la Caisse des Dépôts :	6
Le traitement de données à caractère personnel Gérer les prestations d'action sociale a pour finalités de permettre à la Caisse des Dépôts :	6
Le traitement de données à caractère personnel Exécuter des opérations financières a pour finalités de permettre à la Caisse des Dépôts :	6
4 - Quels sont les destinataires et sous-traitants de vos données à caractère personnel ?	7
Pour le traitement de données à caractère personnel Gérer les retraites :	7
Pour le traitement de données à caractère personnel Liquider les droits à invalidité et à compensation du handicap :	7
Pour le traitement de données à caractère personnel Gérer les prestations d'action sociale :	8
Pour le traitement de données à caractère personnel Exécuter des opérations financières :	8
5 - Est-il effectué un transfert de vos données à caractère personnel hors de l'Union Européenne ?	9
6 - Pour quelle durée conservons-nous vos données à caractère personnel ?	9
7 - Quels sont vos droits et de quelle manière pouvez-vous les exercer ?	10
8 - Comment prendre connaissance des modifications apportées à cette notice d'information ?	11
9 - Comment nous contacter ?	11
10 – Cookies.....	11
Quels sont les cookies utilisés sur le site ?	12
Les cookies suivants sont déposés par le Site :	12
11 - Bases légales	14
Liste des fonds et régimes concernés pour le traitement « Gérer les retraites » ...	14
Liste des fonds et régimes concernés pour le traitement « Liquider les droits à invalidité et à compensation du handicap »	18
Liste des fonds et régimes concernés pour le traitement « Gérer les prestations sociales »	21

12 – Référentiel Client unique	21
a) Responsables conjoints de traitement	21
b) Données à caractère personnel collectées	21
c) finalités et base légale	22
d) destinataires	22
e) durées de conservation	23
f) vos droits	23
g) nous contacter	23

1 - Qui collecte les données à caractère personnel ?

Pour une bonne compréhension des grands principes et droits déclinés dans cette politique, il convient au préalable, de présenter la définition de ses principaux termes clés.

2 - Quelles sont les données à caractère personnel traitées ?

La notion de données à caractère personnel désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

La Caisse des Dépôts est amenée à collecter et à traiter des données relatives à votre identité ainsi que vos coordonnées, votre situation personnelle et professionnelle, votre situation financière et fiscale, votre numéro de sécurité sociale, dans certains cas spécifiques (invalidité, handicap, ...) des données de santé, et ainsi toute information de nature à justifier les droits qui peuvent vous être attribués.

Les données à caractère personnel des affiliés, des pensionnés, allocataires, bénéficiaires et éventuels ayants-droits peuvent être collectées :

- directement auprès de vous-même via notamment nos formulaires, nos sites Internet, notre assistance téléphonique et vos courriers ;
- auprès des employeurs publics des affiliés et des pensionnés ;
- auprès des organismes et les partenaires de la sphère sociale dans le cadre des échanges autorisés par la législation et la réglementation en vigueur.

Dans les formulaires, le caractère obligatoire des réponses est indiqué. Si vous ne souhaitez pas fournir les renseignements demandés, vous ne pourrez a priori pas accéder à certains services. Les autres informations sont destinées à mieux vous connaître et sont, par conséquent, facultatives.

3 - Quelles sont les finalités et les bases légales des traitements de vos données à caractère personnel ?

La Caisse des Dépôts s'engage à ne collecter les données à caractère personnel que pour les finalités suivantes :

Le traitement de données à caractère personnel Gérer les retraites a pour finalités de permettre à la Caisse des Dépôts :

1. de constituer et de gérer les comptes individuels de retraite et les retraites des affiliés et des pensionnés ;
2. d'informer les affiliés et pensionnés sur leurs droits, de recouvrer les sommes dues, de liquider les pensions (principales, majorations, bonifications) ;
3. de vérifier que l'ensemble des prestations sont établies à bon droit ;

4. d'instruire les demandes et les réclamations des personnes concernées ;
5. d'effectuer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
6. de permettre aux affiliés et pensionnés d'accéder à leur compte individuel de retraite via un site internet mis en place à cet effet.

Le traitement de données à caractère personnel Liquider les droits à invalidité et à compensation du handicap a pour finalités de permettre à la Caisse des Dépôts :

1. de liquider les droits à invalidité et à compensation du handicap des affiliés, pensionnés et allocataires ;
2. pour ce qui concerne les droits à invalidité, de valider les périodes de cotisation, de déterminer les droits non constitutifs (enfants, conjoints, service militaire), de vérifier les périodes prises en charge par la Caisse nationale d'assurance vieillesse ;
3. pour ce qui concerne les droits à compensation du handicap de vérifier la qualité de bénéficiaire du fonds concerné ;
4. de calculer les droits acquis, de servir les pensions et prestations dues en vérifiant qu'elles sont établies à bon droit ;
5. d'instruire les réclamations et les litiges ;
6. d'effectuer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
7. de permettre aux affiliés, pensionnés, allocataires et bénéficiaires la consultation des droits à invalidité et à compensation du handicap via un site internet mis en place à cet effet.

Le traitement de données à caractère personnel Gérer les prestations d'action sociale a pour finalités de permettre à la Caisse des Dépôts :

1. de gérer les prestations sociales (aides et prêts sociaux) des pensionnés des différents régimes de retraites et fonds gérés ;
2. de recueillir, d'analyser et de gérer des demandes au regard des règles établies par le fonds ou le régime concerné ;
3. de calculer les éventuels droits ;
4. de verser des prestations ;
5. de recouvrer des sommes dues ;
6. de vérifier que l'ensemble des prestations sont établies à bon droit ;
7. d'instruire les demandes et les réclamations des personnes concernées ;
8. de permettre aux pensionnés et bénéficiaires la consultation des prestations sociales via un site internet mis en place à cet effet.

Le traitement de données à caractère personnel Exécuter des opérations financières a pour finalités de permettre à la Caisse des Dépôts :

1. Exécuter les opérations numéraires (essentiellement les paiements unitaires) et sur instruments financiers de la CDC et de ses clients (y compris conserver leurs actifs en instruments financiers)

2. Assurer l'exécution des dépenses de la CDC
3. Participer à la mise en œuvre de la lutte contre la fraude.

Les données à caractère personnel collectées sont par ailleurs susceptibles d'être utilisées pour des traitements de production d'études statistiques ou d'études visant à recueillir des avis sur les services et contenus mis en place à destination des affiliés et pensionnés.

Elles sont enfin susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la gestion des précontentieux et des contentieux.

Ces traitements de données à caractère personnel ont pour bases :

- une obligation légale à laquelle le responsable de traitement Caisse des Dépôts dans le cadre de la gestion des précontentieux et des contentieux ;
- l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dans le cadre de la gestion des fonds sous mandat ;
- l'intérêt légitime de la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'enregistrement des appels téléphoniques pour la formation des personnels ou la création de modèles statistiques anonymisés ;
- le consentement des utilisateurs lorsque cela est requis par la réglementation en vigueur notamment pour la gestion des cookies.

4 - Quels sont les destinataires et sous-traitants de vos données à caractère personnel ?

La Caisse des Dépôts peut être amenée à transmettre vos données.

Pour le traitement de données à caractère personnel Gérer les retraites :

1. aux employeurs publics des affiliés et des pensionnés ;
2. aux organismes et les partenaires de la sphère sociale dans le cadre des échanges autorisés par la législation et la réglementation en vigueur ;
3. à la Caisse Autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines pour la gestion de son action sociale ;
4. aux organismes tiers en charge d'établir des études statistiques.

Les données de santé ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une transmission de quelque nature que ce soit de la part de la Caisse des Dépôts aux destinataires identifiés aux points n° 2, n° 3 et n° 4.

Pour le traitement de données à caractère personnel Liquider les droits à invalidité et à compensation du handicap :

1. aux employeurs publics des affiliés, pensionnés et allocataires ;
2. aux organismes et les partenaires de la sphère sociale dans le cadre des échanges autorisés par la législation et la réglementation en vigueur ;

3. à l'Établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique créé par le décret n° 2008-1219 du 28 novembre 2008 portant création, organisation et fonctionnement de l'établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique dans le cadre de leur mission respective ;
4. aux organismes tiers en charge d'établir des études statistiques.

Les données de santé ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une transmission de quelque nature que ce soit de la part de la Caisse des dépôts aux destinataires identifiés au points n° 2 et n° 4.

Pour le traitement de données à caractère personnel Gérer les prestations d'action sociale :

1. aux associations de services d'aides à la personne ;
2. aux organismes et les partenaires de la sphère sociale dans le cadre des échanges autorisés par la législation et la réglementation en vigueur ;
3. aux organismes tiers en charge d'établir des études statistiques.

Les données de santé ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une transmission de quelque nature que ce soit de la part de la Caisse des Dépôts aux destinataires identifiés aux points n° 2 et n° 3.

Pour le traitement de données à caractère personnel Exécuter des opérations financières :

1. BP2S - Clients sur les instruments financiers (notamment FRR - APE) - STET - Banque de France - GIE Victoires Paiements - LBP - FNTC - SWIFT - CFONB - SEPA mail - DGFIP - CIC, HSBC BPCE Payment Services - TRANSACTIS –
2. les teneurs des comptes de disponibilité de la CDC.
3. Les fournisseurs de la CDC

Les données de santé ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une transmission de quelque nature que ce soit de la part de la Caisse des Dépôts aux destinataires identifiés aux points n° 2 et n° 3.

La Caisse des Dépôts peut avoir recours à des sous-traitants (toute société ou entité juridique amenée à traiter des données à caractère personnel suivant les instructions de la Caisse des Dépôts) pour le traitement de tout ou partie des données à caractère personnel dans la limite nécessaire à l'accomplissement de leurs prestations. La Caisse des Dépôts s'engage à ne pas vendre, louer ou céder vos données à caractère personnel à des tiers sans votre consentement.

La Caisse des Dépôts peut être amenée à transmettre vos données à caractère personnel sans votre accord préalable afin de se conformer à une exigence légale. A ce titre, la Caisse des Dépôts pourra transmettre des données à caractère personnel si elle juge qu'il est nécessaire de le faire afin de se conformer à une assignation judiciaire, un mandat, jugement ou ordonnance, ou à une autorité compétente dans

le cadre d'une mission d'enquête particulière et notamment pour la défense de ses droits.

5 - Est-il effectué un transfert de vos données à caractère personnel hors de l'Union Européenne ?

Les données à caractère personnel sont stockées sur le territoire français. Le traitement de vos données à caractère personnel ne donne lieu à aucun transfert hors de l'Union Européenne.

Dans l'hypothèse où un transfert de données à caractère personnel hors de l'Union Européenne serait envisagé, la Caisse des Dépôts s'engage à vous en informer par tous moyens et à mettre en œuvre les garanties appropriées telles que prévues par le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et par la loi « Informatique et Libertés ».

6 - Pour quelle durée conservons-nous vos données à caractère personnel ?

La Caisse des Dépôts traite et conserve les données à caractère personnel dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

La Caisse des Dépôts conserve les données collectées au titre de la gestion des régimes de retraites et des fonds pour une durée non excessive et proportionnée au regard des finalités poursuivies par les traitements.

Ainsi, les données à caractère personnel collectées et traitées au titre :

- **de la gestion des régimes de retraites et des fonds ; de la liquidation des droits à invalidité et à compensation du handicap :**
sont conservées à compter de la date du décès ou de l'extinction des droits des affiliés, des pensionnés, allocataires et éventuels ayants-droits jusqu'à l'expiration des délais de prescription fixés par la réglementation applicable aux régimes de retraites et fonds, ou à défaut par les règles de droit commun.
- **de la gestion des prestations d'action sociale :**
sont conservées 5 ans à compter de la fin de la prestation puis archivées. En cas de contentieux, ces délais sont prorogés jusqu'à l'intervention d'une décision définitive.
- **des opérations financières :**
sont conservées 2 ans après la date de fin des contrats sur lesquels reposent les échanges, les relations ou le marché.

S'agissant des traces de connexion au site Internet de la Caisse des Dépôts, cette durée ne pourra pas excéder une durée d'une (1) année

7 - Quels sont vos droits et de quelle manière pouvez-vous les exercer ?

Pour toute question ou difficulté relative à l'accès ou utilisation de votre compte, merci de contacter nos conseillers au :

- **Au 05 56 11 33 00 si vous relevez des régimes de retraite de la CNRACL, du RAFP ou du FSPOEIE ;**
- **Au 02 41 05 30 19 si vous relevez des régimes de la Retraite des Mines, de la Banque de France ou de l'Ircantec.**

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement Européen (UE) du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès et de rectification, mise à jour et complétude de vos données à caractère personnel ;
- droit d'effacement de vos données à caractère personnel lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées ;
- droit de définir le sort de vos données à caractère personnel après la mort et de choisir à qui la Caisse des Dépôts devra communiquer (ou non) vos données à caractère personnel ;
- droit de retirer votre consentement dans le cas où il aura été requis.
- droit à la limitation du traitement
- droit à la portabilité
- droit de s'opposer au traitement pour des raisons tenant à sa situation particulière.

Vous pouvez modifier ou révoquer vos instructions et directives concernant le sort de vos données à caractère personnel après la mort à tout moment. Dès que la Caisse des Dépôts a connaissance du décès et à défaut d'instructions ou directives, la Caisse des Dépôts s'engage à détruire vos données, sauf si cette conservation s'avère nécessaire à des fins probatoires, pour répondre à une obligation légale ou à des fins de recherche scientifique, historique ou statistique.

Pour exercer les droits définis ci-dessus, vous pouvez contacter la Caisse des Dépôts en écrivant à l'adresse suivante : Caisse des dépôts et consignations – Données Personnelles - Établissement de Bordeaux – 6, place des citernes – 33059 BORDEAUX CEDEX, par mail à l'adresse mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr ou en remplissant le formulaire de demande d'exercice de droits à l'adresse www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles.

La Caisse des Dépôts vous informe que certaines demandes de droits nécessitent la fourniture d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport), tels que :

- le droit d'accès
- le droit de rectification de données collectées auprès de tiers
- le droit de limitation, selon les cas.

Nous vous précisons que les demandes de suppression seront soumises aux obligations légales imposées à la Caisse des Dépôts notamment en matière de conservation et d'archivage des documents.

La Caisse des Dépôts et Consignation s'engage à vous répondre dans un délai d'un mois, ou de trois mois en cas de demande particulièrement complexe.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL) ou d'obtenir réparation auprès des tribunaux compétents si vous considérez que la Caisse des Dépôts n'a pas respecté vos droits.

8 - Comment prendre connaissance des modifications apportées à cette notice d'information ?

Compte tenu des évolutions techniques et digitales, la Caisse des Dépôts est susceptible d'actualiser ce document. En cas de modification de la présente notice par la Caisse des Dépôts, elle sera publiée sur le site <https://www.caissedesdepots.fr> et sera effective dès sa publication. Nous vous invitons à vous y référer lors de chaque visite afin de prendre connaissance de sa dernière version disponible.

9 - Comment nous contacter ?

Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos données à caractère personnel par la Caisse des Dépôts, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) par courriel à l'adresse dpo@caissedesdepots.fr

10 – Cookies

Un "cookie" est une suite d'informations, généralement de petite taille et identifié par un nom, qui peut être transmis à votre navigateur par un site web sur lequel vous vous connectez. Votre navigateur web le conservera pendant une certaine durée, et le renverra au serveur web chaque fois que vous y reconnecterez.

La Caisse des Dépôts utilise des cookies sur ce Site pour améliorer son interactivité et ses services. Pour votre parfaite information, certains cookies sont indispensables à l'utilisation du Site, d'autres permettent d'optimiser et de personnaliser les contenus affichés.

Vous pouvez à tout moment choisir de désactiver ces cookies. Vous pouvez les accepter ou les refuser au cas par cas ou bien les refuser systématiquement une fois pour toutes lors de l'affichage du bandeau cookie sur le site internet ou bien en cliquant sur le bouton « gestion des cookies » présent en bas de page du site, ou encore à travers le paramétrage de votre navigateur internet "[En savoir plus sur les cookies](#)".

Quels sont les cookies utilisés sur le site ?

Vous pouvez désactiver le réglage de ces cookies. **Cependant, si vous le faites, vous ne serez pas en mesure d'utiliser toutes les fonctionnalités de ce Site.**

Les cookies suivants sont déposés par le Site :

- **Cookies techniques**

Ces cookies permettent au Site de fonctionner de manière optimale.

Nom	Finalité	Durée de conservation
didomi_token	Cookie qui contient les informations de consentement aux cookies pour les finalités personnalisées et pour les partenaires personnalisés	0 jour
euconsent	Cookie qui contient la chaîne de consentement pour les finalités et partenaires standards	1 an
mtm_cookie_consent	Cookie Matomo qui recueille le consentement de l'utilisateur.	6 mois

- **Cookies de mesure d'audience**

Matomo est un outil de mesure d'audience. Les cookies ci-dessous servent uniquement à produire des données statistiques anonymes, et les données à caractère personnel collectées ne peuvent être recoupées avec d'autres traitements ni transmises à des tiers.

Il nous permet d'approfondir la connaissance client sur laquelle nous nous basons pour améliorer nos services de façon continue

Nom	Finalité	Durée de conservation
_pk_id	Déclaration domaine Matomo permettant de distinguer les utilisateurs	13 mois

	du site : permet d'attribuer un ID à l'utilisateur	
_pk_ses	Déclaration domaine Matomo permettant de distinguer les utilisateurs du site : permet de distinguer les (re)visites et ainsi savoir si un utilisateur est venu plusieurs fois.	30 minutes

- **Cookies Youtube**

Nom	Finalité	Durée de conservation
YtldbMeta#databases#undefined	Cookie appartenant à YouTube	0 jour
_sak	Cookie appartenant à YouTube. Ce cookie est utilisé pour enregistrer des informations sur les paramètres vidéo du visiteur.	0 jour
LAST_RESULT_ENTRY_KEY	Cookie appartenant à YouTube. Ce cookie stocke les préférences de lecture vidéo de l'utilisateur pour les vidéos YouTube incorporées	Durée de la session
VISITOR_INFO1_LIVE	Cookie appartenant à YouTube. Ce cookie tente d'estimer la bande passante des utilisateurs sur des pages avec des	6 mois

	vidéos YouTube intégrées.	
ytidb::LAST_RESULT_ENTRY_KEY	Cookie appartenant à YouTube. Il stocke les préférences de lecture vidéo de l'utilisateur pour les vidéos YouTube incorporées	0 jour
YSC	Cookie appartenant à YouTube. Ce cookie enregistre un identifiant unique pour conserver des statistiques sur les vidéos de YouTube que l'utilisateur a vues.	Durée de la session
CONSENT	Cookie appartenant à YouTube. Exempté de consentement. Ce cookie permet de vérifier si l'Utilisateur a donné son consentement aux cookies marketing	24 mois
LogsDatabaseV2:{id}	Cookie appartenant à YouTube	0 jour

11 - Bases légales

Liste des fonds et régimes concernés pour le traitement « Gérer les retraites »

Nom du fonds	Acronyme	Fondement juridique
--------------	----------	---------------------

Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat, des Collectivités Locales et de leurs Etablissements.	IRCANTEC	Décret n 70-1277 du 3 décembre 1970
Retraite des Mines	MINES	Décret n 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines [art. 15]
Régime du Personnel Statutaire CANSSM	Statutaires CAN	Décret n 2009-1147 du 23 septembre 2009
Régime d'Allocations Viagères des Gérants de Débit de Tabac	RAVGDT	Décret n 63-1104 du 30 octobre 1963 [art. 6]
Régimes de retraite des Conseillers Généraux du Lot et Garonne, Bouches du Rhône, Creuse, Gard, Haute Savoie.	Conseils Généraux	Conventions de gestions pour – le Conseil général des Bouches du Rhône du 8 décembre 1997 ; - le Conseil général du Gard du 26 janvier 1999 ; - le Conseil général de la Creuse du 15 juillet 1999 ; - le Conseil général du Lot-et- Garonne du 22 novembre 1999 ; - le conseil général de Haute-Savoie du 12 novembre 2012.
Caisse de Retraite du Personnel Sédentaire des Sociétés du Groupe de la Compagnie Générale Maritime et Financière.	CRCGMF	Convention du 16 décembre 2014
Régime de retraite supplémentaire des agents non titulaires de	ONEMA / OFB	Marché public dont le terme est le 31/12/2021

l'ex-CSP (Conseil supérieur de la Pêche)		
Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales	CNRACL	Décret n 2003-1306 du 26 décembre 2003 et Décret n 2007-173 du 7 février 2007
Retraite Additionnelle de la Fonction Publique	RAFP	Décret n 2004-569 du 18 juin 2004
Fonds Spécial de Pension des Ouvriers des Etablissements Industriels de l'Etat	FSPOEIE	Décret n 2004-1056 du 5 octobre 2004 [art. 2.I]
Caisse de retraite des chemins de fer Franco-Ethiopiens	CR-CFE	Convention du 30 mars 1993
Convention du 30 mars 1993	ATC-ICNA	Décret n 98-1096 du 4 décembre 1998 [art. 3]
Caisse de Retraite des Régies Ferroviaires d'Outre-Mer	CRRFOM	Convention de gestion du 31 juillet 2006
Caisse de Retraite du Personnel du Département du Haut-Rhin	PREF HR	Règlement approuvé par le Commissaire Général de la République du 11 juillet 1924 et Arrêté préfectoral du 17 décembre 1938 [art. 3 et 4]
Complément de Pension de la Compagnie Générale des Eaux	CPCGE	Décret n 91-408 du 26 avril 1991 et convention de gestion du 1 ^{er} mars 1997 [art. 1]

Complément de Pension de la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud	CP-SEVESC	Convention de gestion du 17 novembre 1997
Complément de Pension de la Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé	SUDAC	Décret n 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines [art. 15]
Fonds de la Mairie de Fort de France	FMFF	Convention du 26 janvier 2004
Allocation Temporaire d'Invalidité pour les Agents des Collectivités Locales	ATIACL	Décret n 63-1346 du 24 décembre 1963
Régime d'Indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires	RISP	Décret n 92-620 du 7 juillet 1992 [art. 10 à 17]
Rentes d'Accidents du Travail des Ouvriers Civils des Etablissements Militaires	RATOCEM	Décret du 26 février 1897 modifié par décret 70-209 du 12 mars 1970
Fonds pour l'Emploi Hospitalier	FEH	Loi n 94-628 du 25 juillet 1994 Art. 14-I
Remboursement du Congé de Paternité	RCP	Article D.223-1 du Code de la sécurité sociale
Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement des Agents à Temps Complet	Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement des Agents à Temps Complet	Décret n 2004-1056 du 5 octobre 2004 [art. 2.I]
Fonds National de Compensation du Supplément Familial de	FNC-TNC	Décret n 85-886 du 12 août 1985 [art. 1] et art.

Traitement des Agents à Temps Non Complet (FNC-TNC)		L.413-13 du Code des Communes
---	--	-------------------------------

Liste des fonds et régimes concernés pour le traitement « Liquider les droits à invalidité et à compensation du handicap »

Nom du fonds	Acronyme	Fondement juridique
Fonds de Prévoyance de l'Aéronautique Fonds de Prévoyance Militaire	EPFP	Article R. 3417-21 du code de la défense
Complément de Pension de la Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé	SUDAC	Décret n 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines [art. 15]
Fonds de la Mairie de Fort de France	FMFF	Convention du 26 janvier 2004
Compensation des Prestations Familiales pour les Départements d'Outre-Mer	CNAF	Décret n 71-612 du 15 juillet 1971
Fonds de Compensation de Cessation Progressive d'Activité des Agents des Collectivités Locales	FCCPA	Décret n 84-1021 du 21 novembre 1984 [art. 2]
Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement des Agents à Temps Complet	FNC-TC	Décret n 2004-1056 du 5 octobre 2004 [art. 2.I]

Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement des Agents à Temps Non Complet	FNC-TNC	Décret n 85-886 du 12 août 1985 [art. 1] et art. L.413-13 du Code des Communes
Fonds pour la Modernisation des Etablissements de Santé Publics et Privés	FMESPP	Décret n 98-951 du 26 octobre 1998 et Décret n 98-1221 du 29 décembre 1998
Fonds pour l'Emploi Hospitalier	FEH	Loi n 94-628 du 25 juillet 1994 Art. 14-I
Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	FIPHFP	Décret n 2006-501 du 3 mai 2006
Remboursement du Congé de Paternité	RCP ou RCOPA	Article D.223-1 du Code de la sécurité sociale
Fonds Spécial d'Invalidité	FSI	Art. L.815-26 code de la sécurité sociale
Allocation Temporaire d'Invalidité pour les Agents des Collectivités Locales	ATIACL	Décret n 63-1346 du 24 décembre 1963
Fonds Commun des Accidents de Travail	FCAT	Décret n 55-1388 du 18 octobre 1955
Fonds Commun des Accidents du Travail Agricole	FCATA	Décret n 57-1360 du 30 décembre 1957
Régime d'Indemnisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires	RISP	Décret n 92-620 du 7 juillet 1992 [art. 10 à 17]

Rentes d'Accidents du Travail des Ouvriers Civils des Etablissements Militaires	RATOCEM	Décret du 26 février 1897 modifié par décret 70-209 du 12 mars 1970
Rentes de la Mairie de Paris	M-PARIS	Loi du 3 juillet 1941 portant réforme du régime de retraite des employés et agents des départements, communes, établissements et services concédés, affermés ou en régie, dépendant de ces collectivités
Rentes de l'Assistance Publique de Paris	A-PARIS	Loi n 2776 du 3 juillet 1941 [art.6]
Rentes du Département de Paris	D-PARIS	Loi du 3 juillet 1941 portant réforme du régime de retraite des employés et agents des départements, communes, établissements et services concédés, affermés ou en régie, dépendant de ces collectivités
Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales	CNRACL	Décret n 2003-1306 du 26 décembre 2003 et Décret n 2007-173 du 7 février 2007
Régime d'Allocations Viagères des Gérants de Débit de Tabac	RAVGDT	Décret n 63-1104 du 30 octobre 1963
Retraite des Mines	MINES	Décret n 46-2769 du 27 novembre 1946 portant

		organisation de la sécurité sociale dans les mines
--	--	--

Liste des fonds et régimes concernés pour le traitement « Gérer les prestations sociales »

Nom du fonds	Acronyme	Fondement juridique
Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales	CNRACL	Décret n 2003-1306 du 26 décembre 2003
Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat, des Collectivités Locales et de leurs Établissements	IRCANTEC	Décret n 70-1277 du 3 décembre 1970

12 – Référentiel Client unique

Dans le cadre de la mutualisation des Systèmes d'Information entre la Caisse des Dépôts et le Service des retraites de l'Etat, un traitement relatif à la gestion d'un référentiel client unique est mis en œuvre

a) Responsables conjoints de traitement

Les responsables conjoints du traitement de données à caractère personnel dénommé Référentiel Client Unique sont la Caisse des dépôts et consignations dont le siège est situé au 56, rue de Lille, 75007 PARIS et le Service des retraites de l'Etat, dont le siège est situé au 10, boulevard Gaston-Doumergue, 44964 Nantes Cedex 9.

b) Données à caractère personnel collectées

La Caisse des Dépôts et le Service des retraites de l'Etat sont amenés à collecter et à traiter des données relatives à votre identité ainsi que vos coordonnées, votre situation personnelle, vos moyens financiers, votre numéro de sécurité sociale, et, dans certains cas spécifiques (invalidité, handicap, ...) des données de santé.

Les données à caractère personnel peuvent être collectées :

- directement auprès de vous-même via notamment nos formulaires, nos sites Internet, notre assistance téléphonique et vos courriers ;
- auprès des employeurs publics ;
- auprès des organismes et des partenaires de la sphère sociale dans le cadre des échanges autorisés par la législation et la réglementation en vigueur.

Les catégories de données à caractère personnel pouvant être collectées sont :

- données d'identification ;
- données relatives à la vie personnelle ;
- données d'ordre économique et financier ;
- autres catégories de données telles que les préférences de partage ou de non-partage des moyens financiers entre la Caisse des Dépôts et le Service des retraites de l'État.
- NIR ;
- données relatives à l'incapacité juridique nécessaires à l'alimentation des processus de liquidation, de paiement et de recouvrement.

c) finalités et base légale

La Caisse des Dépôts et le Service des retraites de l'Etat s'engagent à ne collecter les données à caractère personnel que pour la finalité suivante :

« Constituer un référentiel unique des usagers affiliés aux régimes spéciaux de retraite et d'invalidité légalement obligatoires, gérés par le Service des Retraites de l'État d'une part et par la Caisse des dépôts et consignations d'autre part dans le cadre de la mutualisation de leurs systèmes d'information. ».

Ce traitement de données à caractère personnel a pour base légale l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

d) destinataires

La Caisse des Dépôts et le Service des retraites de l'Etat peuvent être amenés à transmettre vos données.

1. aux employeurs publics ;
2. aux organismes et aux partenaires de la sphère sociale dans le cadre des échanges autorisés par la législation et la réglementation en vigueur ;

Par ailleurs, certaines données peuvent être partagées entre la CDC et le SRE afin de permettre leur information et de simplifier leurs démarches. Ce partage n'est réalisé que pour les données des usagers communes à des fonds gérés par le Service des retraites de l'Etat et par la Caisse des Dépôts.

Les données à caractère personnel sont stockées sur le territoire français. Le traitement de vos données à caractère personnel ne donne lieu à aucun transfert hors de l'Union Européenne.

e) durées de conservation

Les données à caractère personnel sont conservées à compter de la date du décès ou de l'extinction des droits de l'usager et de ses éventuels ayants-droits ou ayants-cause jusqu'à l'expiration des délais de prescription fixés par la réglementation applicable aux régimes de retraites et fonds, ou à défaut par les règles de droit commun.

f) vos droits

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement Européen (UE) du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, de rectification, de définir le sort de vos données à caractère personnel après la mort, de limitation, d'opposition.

Pour exercer les droits définis ci-dessus, vous pouvez contacter la Caisse des Dépôts en écrivant à l'adresse suivante : Caisse des dépôts et consignations – Données Personnelles - Établissement de Bordeaux – 6 place des Citernes 33059 BORDEAUX CEDEX, par mail à l'adresse <mailto:mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr> ou en remplissant le formulaire de demande d'exercice de droits à l'adresse <https://www.caissedesdepots.fr/demande-d-exercice-de-droits>.

Ou vous pouvez contacter le Service des retraites de l'Etat en écrivant à l'adresse suivante : Service des retraites de l'Etat, à l'attention du référent du délégué à la protection des données, 10, boulevard Gaston Doumergue, 44964 Nantes Cedex 9 ou par mail à l'adresse suivante <mailto:sre.le-responsable-de-la-protection-des-donnees-personnelles@dgfip.finances.gouv.fr>

Toute demande doit indiquer votre nom, votre prénom, l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir la réponse et doit être accompagnée d'une copie recto verso de votre pièce d'identité. Au cas particulier de l'exercice du droit de rectification ou d'effacement vous devez fournir des éléments justifiant votre demande, ou les raisons tenant à votre situation particulière de vous opposer au traitement de vos données.

g) nous contacter

Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos données à caractère personnel par la Caisse des Dépôts, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) par courriel à l'adresse <mailto:dpo@caissedesdepots.fr>,

En cas de difficulté non résolue avec le Service des retraites de l'État, en lien avec l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez saisir le délégué à la protection des données (DPD) du ministère dont dépend le Service des retraites de l'Etat, par courriel à l'adresse mail suivante <mailto:le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr> ou à l'adresse postale suivante : Le Délégué à la protection des données des ministères économique et financier. Délégation aux Systèmes d'Information 139, rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la [CNIL](#).